

PROTECTION JURIDIQUE, un contrat distribué par la Caisse d'Epargne

M SOULAS ERWAN 8 BOULEVARD YITZHAK RABIN 14123 IFS

Vos références contrat : ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE Contrat n° : 011927046

Référence Unique de mandat : PJ 011927046

LETTRE RECOMMANDÉE DE MISE EN DEMEURE

(Art. L 113.3 du Code des assurances)

Monsieur SOULAS,

Un nouveau prélèvement de votre contrat d'Assurance Protection Juridique, d'un montant de 14,96 € est revenu impayé.

Ainsi, nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure de régler **immédiatement** la somme de 82,28 €, correspondant aux prélèvements impayés et à la prime restant à courir jusqu'à la date d'échéance anniversaire, à l'adresse suivante :

BPCE ASSURANCES IARD, 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.

Toutefois, vous pouvez régulariser votre situation par carte bancaire jusqu'au 20/10/2023, en appelant le serveur vocal 09 69 36 28 17 (appel non surtaxé), muni de votre numéro de contrat d'assurance figurant ci-dessus.

En l'absence du paiement intégral de la prime et conformément aux dispositions de l'article L113.3 du Code des assurances :

- Vos garanties seront suspendues le 16/10/2023 à zéro heure et nous ne serons plus tenus de vous indemniser en cas de sinistre.
- Votre contrat sera résilié le 26/10/2023 à zéro heure.

Le contrat non résilié reprend pour l'avenir ses effets à midi le lendemain du jour où ont été payées, à l'assureur ou au mandataire désigné par lui à cet effet, les fractions de prime ayant fait l'objet de la mise en demeure et celles venues à l'échéance pendant la période de suspension ainsi qu'éventuellement les frais de poursuite et de recouvrement.

Nous vous rappelons qu'indépendamment de la résiliation de votre contrat, les primes impayées restent dues. Leur encaissement, une fois la résiliation effective, n'a pas pour effet de remettre votre contrat en vigueur.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur SOULAS, à l'expression de notre considération distinguée.

Votre assureur